RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 28 juin 2012

Conseillers communautaires en exercice: 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports: 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.14, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 10.1, 10.2, 10.3.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Etaient présents: Amagney: M. Thomas JAVAUX Audeux: Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous: M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.5), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 2.3), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 8.2), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 7.5), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport I.I.3), Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.3), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.3), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.4), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.1), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN Boussières : M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.3), M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2) Champagney: M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins: M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE à partir du rapport 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (représenté par M. Jean-Claude FORESTIER) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) Franois : M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 2.2) Mamirolle: M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT (représenté par M. Dominique MAILLOT) Marchaux: M. Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.6) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (jusqu'au rapport 8.3), M. Denis JOLY Montfaucon: M. Michel CARTERON (représenté par Mme Corinne PETER), M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars: M. Bernard BOURDAIS (à partir du rapport I.I.I) Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay: M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 6.1), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône: Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Thise: M. Bernard MOYSE (à partir du rapport 1.1.3) Torpes: M. Dominique GRUBER (jusqu'au rapport 2.2) Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.1) Vorges-les-Pins: M. Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 2.2)

Etaient absents: Arguel: M. André AVIS Auxon-Dessus: Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney: M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon: Mme Hayatte AKODAD, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN. M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure: M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières: M. Bertrand ASTRIC Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Champoux: M. Thierry CHATOT Châtillon-le-Duc: M. Philippe GUILLAUME Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chemaudin: M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête: M. Jean-Pierre PROST Franois: Mme Françoise GILLET Grandfontaine: M. Laurent SANSEIGNE Larnod: Mme Gisèle ARDIET Marchaux: Mme Brigitte VIONNET Morre: M. Jean-Michel CAYUELA Nancray: M. Daniel ROLET Novillars: M. Philippe BELUCHE Osselle: M. Jacques MENIGOZ Pelousey: M. Claude OYTANA Pirey: M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Michel FAIVRE Pugey: Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Serre-les-Sapins: M. Christian BOILLEY Thise: M. Jean-Michel Thoraise: M. Jean-Michel MAY

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUSSET

Procurations de vote :

Mandants: G. VERRO, E. ALAUZET (jusqu'au 2.4), P. BONNET (à partir du 1.1.4), P. BONTEMPS (à partir du 8.1), YM. DAHOUI (à partir du 1.1.1), F. FELLMANN (à partir du 1.1.3), D. GENDRAUD, A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), JF. GIRARD, V. HINCELIN, M. OMOURI, J. PANIER (à partir du 1.1.3), E. PEQUIGNOT, J. SCHIRRER (à partir du 3.2) N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 1.1.1), B. ASTRIC, A. BLESSMAILLE (à partir du 1.1.3), F. GILLET, B. VIONNET (à partir du 1.1.6), M. FELT (à partir du 9.1), JM. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (à partir du 1.1.1), C. OYTANA, JM. FAIVRE, JM. MAY (jusqu'au 2.2)

Mandataires: S. RUTKOWSKI, C. DEVESA (jusqu'au 2.4), J. ROSSELOT (à partir du 1.1.4), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 8.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.1), MN. SCHOELLER (à partir du 1.1.3), JP. GOVIGNAUX, L. HAKKAR (à partir du 1.1.1), P. SIMONIN, C. THIEBAUT, C. VOIDEY, M. LOYAT (à partir du 1.1.3), JM. GIRERD, N. BODIN (à partir du 3.2), D. POISSENOT, B. CYPRIANI (à partir du 1.1.1), R. DEMESMAY, JL. FOUSSERET (à partir du 1.1.3), C. PREIONI, B. BECOULET (à partir du 1.1.6), D. JOLY (à partir du 9.1), G. VALLET, JP. MARTIN, B. BOURDAIS (à partir du 1.1.1), C. BARTHELET, JM. BOUSSET, D. GRUBER (jusqu'au 2.2)

Délibération n°2012/001784

Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents

Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents

Rapporteur: Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission: Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

	Inscription budgétaire	
	BP 2012 et au PPIF 2012-2016	Montant prévu au BP 2012 :
	Charges de personnel	Budget Principal : 8 094 390 €
	(Budget Principal et Budget Annexe CRR)	Budget Annexe CRR : 4 377 863 €

Résumé:

Sybert : Dans le cadre de la gestion du centre de tri, il est proposé la création de 2 postes d'électromécaniciens relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques (catégorie C, filière technique).

Environnement et Culture, Tourisme, Sports : de par la montée en charge des projets, il est proposé la création d'un poste d'assistant(e) (catégorie C, filière administrative) au sein du secrétariat partagé entre ces 2 services.

Environnement : il est proposé la transformation d'un poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs (catégorie A filière techniques) en un poste de technicien Energie-Plan Climat (catégorie B filière techniques) relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux (catégorie B, filière technique).

Plan et Information Géographique: Afin de renforcer l'équipe et de favoriser la transmission de savoirs en vue de l'admission prochaine d'agents à la retraite, il est proposé la création d'un poste de dessinateur / topographe relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques (catégorie C, filière technique). Il est également précisé la suppression d'un poste de dessinateur / topographe lors du premier départ à la retraite de l'un des agents de la direction.

CRR: Il est proposé de rétablir un poste d'enseignant violon non permanent en un poste permanent, suite à l'évaluation du besoin qui a été fait au cours de l'année scolaire 2011-2012.

I. Création de 2 postes d'électromécanicien pour le centre de tri du Sybert

Le Sybert, dans le cadre de la gestion du centre de tri, prévoit la création de 2 postes d'électromécanicien.

Placés sous l'autorité hiérarchique du responsable maintenance, les agents auront notamment en charge les missions suivantes :

- assurer la maintenance et la surveillance des équipements de la chaine de tri, et élaborer des diagnostics,
- procéder aux opérations de nettoyage et de maintenance prédictive et préventive,
- assurer l'entretien et les travaux neufs en électromécanique et en automatisme,
- effectuer la maintenance mécanique, pneumatique et électrique des équipements.

Au vu de ces éléments, la création de 2 postes d'électromécaniciens à temps complet, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques (catégorie C, filière technique) est proposée.

A la majorité, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création de 2 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents.

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 28 juin 2012 Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

II. <u>Création d'un poste d'assistant(e) partagé pour les services Environnement et Culture, Tourisme, Sports</u>

De par la montée en charges des projets portés par les services Environnement et Culture, Tourisme, Sports, le secrétariat partagé de ces 2 services, dans sa configuration actuelle, ne permet plus d'assumer pleinement ses fonctions. Aussi, il est proposé la création d'un poste d'assistant(e) partagé. Le poste créé comprend notamment les activités suivantes :

- assurer le secrétariat : accueil physique, gestion du courrier, calage de réunions...,
- préparer les réunions de service et la rédaction des comptes-rendus,
- assurer la diffusion de l'information,
- gérer le planning des commissions, garantit le rétroplanning,
- assurer la logistique : préparation des salles, réservation du matériel, commande de fournitures,
- assurer le rôle de référent RH : préparation de l'accueil des nouveaux agents, fiche de congé, tableau de présence....

Au vu de ces éléments, la création d'un poste à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C, filière administrative) est proposée.

A la majorité, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents.

III. Transformation d'un poste de technicien Energie-Plan Climat

Dans le cadre de l'évolution des missions au sein du service Environnement et suite à la mobilité interne de l'un de ses agents, il est proposé la transformation d'un poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs (catégorie A, filière technique) en un poste de technicien Energie-Environnement, relevant du cadre d'emploi des techniciens (catégorie B, filière technique).

Placé sous l'autorité hiérarchique du chef de service, l'agent recruté aura notamment en charge les missions suivantes :

- mettre en place des outils de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation du programme d'actions du Plan Climat Energie Territoriale (PCET), ainsi que les démarches « climat » du Grand Besançon,
- mener des actions d'animation interne et externe pour la mise en œuvre du PCET,
- organiser des démarches de communication sur le programme d'actions,
- diagnostiquer le potentiel de développement des énergies renouvelables et proposer des actions,
- articuler le PCET avec les démarches des partenaires locaux

Au vu de ces éléments, il est donc proposé la transformation d'un poste à temps complet relevant du cadre d'emploi des ingénieurs (catégorie A, filière technique) en un poste à temps complet relevant du cadre d'emploi des techniciens (catégorie B, filière technique).

A la majorité, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux,
- la suppression en parallèle d'un poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents.

IV. Création d'un poste de dessinateur / topographe au sein de la Direction Plan et Information Géographique

Dans un souci de renforcement de l'équipe de la direction Plan et Information Géographique (PIG) et de transmissions de savoirs en vu de l'admission prochaine d'agents à la Protection de la Radion F création d'un poste de dessinateur / topographe au sein de cette direction. Contrôle de légalité

réaliser des levés topographiques,

élaborer des plans et documents graphiques,

réaliser des tirages et dossiers.

gérer le matériel et les supports.

Reçule - 6 JUIL. 2012

Il convient de préciser que cette création de poste est conditionnée à la suppression d'un même poste de dessinateur / topographe lors du premier départ à la retraite de l'un des agents de la direction. Cette création, proposée aujourd'hui, a vocation à favoriser la transmission de savoirs au sein de la direction, en vu des prochaines admissions d'agents à la retraite.

Au vu de ces éléments, la création d'un poste de dessinateur / topographe relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques (catégorie C, filière technique) est proposée.

A la majorité, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur:

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents.

V. Transformation d'un poste non permanent relevant du cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique (catégorie B, filière culturelle), en un poste permanent relevant de ce même cadre d'emploi, au sein du département cordes

Par délibération du Conseil du 30 juin 2011, un poste du département cordes a été transformé en un poste non permanent pour l'année scolaire 2011-2012, ce afin de permettre une évaluation de l'activité de la classe de violon et de ses besoins.

L'année scolaire arrivant bientôt à son terme, il apparait que le besoin permanent de ce poste a été confirmé au cours de l'année.

Aussi, il est proposé de rétablir ce poste en un emploi permanent relevant du cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique (catégorie B, filière culturelle), au sein du département cordes du Conservatoire.

A la majorité, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur:

- la transformation d'un poste non permanent en un poste permanent, relevant du cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents.

Rapport adopté à la majorité :

Pour: III Contre: 0 Abstentions: 4

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 28 juin 2012 Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

4/4

extrait conforme, B unevet